



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-074**

Objet :

**Budget de la commune 2018.
Décision modificative n° 1**

Délibération affichée le : **29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : BIESE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents : LEROY Annie - POURTIER Jean Luc - EDMOND-MARIETTE Gérard - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Convocation du 19 juin 2018

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2018 de la commune.

Section Fonctionnement

Dépenses 495 784,33 €

Recettes 495 784,33 €

Section Investissement

Dépenses 1 674 578,06 €

Recettes 1 674 578,06 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **24 voix POUR (unanimité)**

✓ **ADOPTE** la décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2018 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180626-DEL2018-074-DE
Date de télétransmission : 27/06/2018
Date de réception préfecture : 27/06/2018